

**SAM MONACREDIT**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 3.000.000 euros

Siège social : 1 avenue des Citronniers c/o Crédit Lyonnais - Monaco

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012**

(En Euros)

|  | 31/12/2012          | 31/12/2011          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>ACTIF</b>   |                     |                     |
| <b>Caisse, Banques Centrales, C.C.P. ....</b>                    | <b>548,55</b>       | <b>591,61</b>       |
| <b>Créances sur les Etablissements de Crédit .....</b>           | <b>3.323.654,07</b> | <b>3.014.841,83</b> |
| (dont créances rattachées).....                                  |                     | (1.983,43)          |
| <b>Opérations avec la clientèle.....</b>                         | <b>0</b>            | <b>326.164,89</b>   |
| - à court terme.....   | 0                   | 0                   |
| - à moyen et long terme .....                                    | 0                   | 325.179,23          |
| - créances rattachées .....                                      | 0                   | 985,66              |
| Créances douteuses et litigieuses .....                          | 0                   | 0                   |
| - montant brut .....   | 0                   | 0                   |
| - provisions.....  | 0                   | 0                   |
| <b>Participations et autres titres détenus à long terme.....</b> | <b>30.266,34</b>    | <b>33.266,34</b>    |
| <b>Immobilisations incorporelles.....</b>                        | <b>0</b>            | <b>0</b>            |
| <b>Immobilisations corporelles.....</b>                          | <b>0</b>            | <b>0</b>            |
| - montant brut.....  | 42.080,10           | 42.080,10           |
| - amortissements .....   | (42.080,10)         | (42.080,10)         |
| <b>Autres actifs.....</b>  | <b>62.294,87</b>    | <b>56.934,87</b>    |
| <b>Comptes de Régularisation.....</b>                            | <b>0</b>            | <b>0</b>            |
| <b>Total actif.....</b>  | <b>3.416.763,83</b> | <b>3.431.799,54</b> |
| <b>PASSIF</b>  |                     |                     |
| <b>Banques Centrales, C.C.P. ....</b>                            | <b>0</b>            | <b>0</b>            |
| <b>Dettes envers les Etablissements de Crédit .....</b>          | <b>0</b>            | <b>0</b>            |
| (dont dettes rattachées).....                                    | 0                   | 0                   |
| <b>Autres Passifs .....</b>                                      | <b>0</b>            | <b>0</b>            |
| <b>Comptes de Régularisation.....</b>                            | <b>12.142,55</b>    | <b>35.740,67</b>    |
| <b>Provisions pour risques et charges.....</b>                   | <b>0</b>            | <b>0</b>            |
| <b>Capitaux Propres Hors FRBG .....</b>                          | <b>3.404.621,28</b> | <b>3.396.058,87</b> |
| Capital souscrit .....   | 3.000.000,00        | 3.000.000,00        |
| Réserves.....  | 353.878,37          | 353.878,37          |
| Report à nouveau (+/-) .....                                     | 42.180,50           | 34.426,65           |
| Résultat de l'exercice (+/-).....                                | 8.562,41            | 7.753,85            |
| <b>Total passif.....</b>   | <b>3.416.763,83</b> | <b>3.431.799,54</b> |

**HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2012**

(En Euros)

|   | <b>31/12/2012</b> | <b>31/12/2011</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Ouverture de crédits confirmés en faveur des clients .....        | 0                 | 0                 |
| Garanties reçues d'intermédiaires financiers .....                | 0                 | 141.327,21        |
| Engagements de financement reçus d'Etablissements financiers..... | 0                 | 0                 |

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012**

(en milliers d'euros)

|   | <b>31/12/2012</b> | <b>31/12/2011</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Intérêts et produits assimilés .....  | 79.698,18         | 123.648,80        |
| Intérêts et charges assimilées .....  | 0                 | 0                 |
| Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées .....                      | 0                 | 0                 |
| Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées.....                        | 0                 | 0                 |
| Produits sur opérations de location simple.....                                 | 0                 | 0                 |
| Charges sur opérations de location simple.....                                  | 0                 | 0                 |
| Revenus des titres à revenu variable.....                                       | 0                 | 0                 |
| Commissions (produits).....   | 0                 | 0                 |
| Commissions (charges).....  | 385,68            | 273,86            |
| Gains, pertes, sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-).....       | 0                 | 0                 |
| Gains, pertes, sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (+/-) | 0                 | 0                 |
| Autres produits d'exploitation bancaire .....                                   | 1.119,20          | 752,62            |
| Autres charges d'exploitation bancaire .....                                    | 888,02            | 1.319,63          |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE .....</b>   | <b>79.543,68</b>  | <b>122.807,93</b> |
| Charges générales d'exploitation .....  | 70.981,27         | 101.011,04        |
| Dotation aux amortissements et prov. sur immobilisations .incor. et corporelles | 0                 | 14.043,04         |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION .....</b>                                       | <b>8.562,41</b>   | <b>7.753,85</b>   |
| Coût du risque (+/-).....   | 0                 | 0                 |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION .....</b>  | <b>8.562,41</b>   | <b>7.753,85</b>   |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-) .....                              | 0                 | 0                 |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT .....</b>                                       | <b>8.562,41</b>   | <b>7.753,85</b>   |
| Résultat sur exercices antérieurs (+/-).....                                    | 0                 | 0                 |
| Impôt sur les bénéfices (+/-) .....   | 0                 | 0                 |
| Dotations, reprises de FRBG et provisions règlementées (+/-).....               | 0                 | 0                 |
| <b>RESULTAT NET .....</b>   | <b>8.562,41</b>   | <b>7.753,85</b>   |

**ANNEXE 2012**  
**PRINCIPES GENERAUX ET METHODES**

Les comptes annuels de MONACREDIT sont établis conformément aux règles de présentation applicables aux banques et édictées par le C.N.C et le CRBF.

Le Conseil d'Administration du 11 Décembre 2000 a décidé d'arrêter toute production nouvelle de crédit et de gérer par extinction progressive les encours existants.

Lors de l'assemblée générale Extraordinaire du 14 décembre 2011, il a été décidé de dissoudre la société MONACREDIT en date du 31 décembre 2011.

Les principes comptables sont identiques à ceux qui avaient été retenus pour l'établissement des comptes pour l'exercice précédent, à l'exception du principe de continuité d'exploitation qui n'est plus respecté.

Durant l'exercice 2012, les principales étapes de la dissolution de la société MONACREDIT ont été mises en œuvre.

**NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION et RATIOS**

**NOTE 1 - CREDITS A LA CLIENTELE -**

LCL MONACO a racheté les 13 dossiers de crédit restants. Chaque dossier a fait l'objet d'une cession de créance entre la SAM MONACREDIT et LCL MONACO. Ces actes ont été signifiés aux débiteurs et aux garants par un Huissier, Maître ESCAUT MARQUET à MONACO, mais également en France, au travers de ses correspondants. Une lettre a été adressée au préalable à chaque client, annonçant cette cession de créances.

Le 20 Décembre 2012, la cession des 13 dossiers a été réalisée pour un montant de 149 K€.

**NOTE 2 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**

Aucun engagement donné et reçu au 31 décembre 2012.

**NOTE 3 - LE REFINANCEMENT**

Depuis le 17/06/2004, aucune ligne n'est nécessaire pour assurer le financement des encours.

Le taux moyen de refinancement est donc nul en 2012.

Il y a bien évidemment aucune charge de refinancement sur la période.

**NOTE 4 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

Tableau en milliers d'euros des immobilisations d'exploitation :

| Valeur clôture exercice 2011 | Acquisitions | Cessions | Annulation amort.cessions | Dotations de l'exercice | Valeur clôture exercice 2012 |
|------------------------------|--------------|----------|---------------------------|-------------------------|------------------------------|
| 0                            | 0            | 0        | 0                         | 0                       | 0                            |

L'ensemble des immobilisations inscrites au bilan a été mis au rebut en 2011 car il ne sera pas repris par le LCL.

---

---

**NOTE 5 - TITRES DE PARTICIPATION**

Sous cette rubrique sont repris :

- La part détenue par MONACREDIT, dans le capital de la SCI Métropolis, soit 1%, a été rachetée par la SASU CREDIT LYONNAIS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (CLDE), filiale à 100% de LCL.

- MONACREDIT a enregistré le remboursement de sa participation en compte-courant SCI METROPOLIS pour un montant de 30 K€.

**NOTE 6 - DISTRIBUTION DES DIVIDENDES**

Pour l'exercice 2012, pas de distribution de dividende.

**NOTE 7 – INVENTAIRE DES PASSIFS A REGLER D'ICI LA FERMETURE DEFINITIVE**

Concernant l'exercice 2012, nous avons provisionné, un certain nombre de charges complémentaires « dites de dissolution » à hauteur de 12 milliers d'euros, dont l'assurance responsabilité civile, les honoraires de nos Commissaires aux comptes, les honoraires de notre Avocat Conseil ainsi que les différents frais de signification des cessions de créances.

**NOTE 8 – INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

Il n'est pas constitué de provision au titre des indemnités de fin de carrière pour le personnel en activité. La charge est constatée sur l'exercice au cours duquel le départ à la retraite a lieu. Au 31 décembre 2012, il n'y a plus d'effectif (démission de la seule collaboratrice le 20 avril 2010), la gestion étant assurée par LCL MONACO.

**NOTE 9 - IMPOT SUR LES BENEFICES**

L'exercice 2012 n'est pas soumis à l'impôt sur les bénéfices, le chiffre d'affaire étant réalisé à plus de 75% en Principauté de Monaco.

**NOTE 10 - RATIOS PRUDENTIELS ET REGLEMENTAIRES**

Le rapport entre les exigibilités et la liquidité n'est plus significatif, suite à l'arrêt de la production au 01/01/2001.

**NOTE 11 - RISQUE DE TAUX**

Selon l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 98.05 du 23 juin 1998 relatif à la communication financière dans l'annexe des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, il est précisé que MONACREDIT n'est pas exposée au risque de taux, compte tenu de ressources (fonds propres) à taux zéro et d'encours de crédit à taux fixe.

**Autres informations :**

- Décision d'affectation du résultat de l'exercice :

**Montant disponible :**

|                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| Bénéfice de l'exercice 2012 ..... | 8 562,41 €         |
| Report à nouveau antérieur .....  | 42.180,50 €        |
| .....                             | -----              |
| <b>soit, au TOTAL.....</b>        | <b>50.742,91 €</b> |

**Affectation :**

|  |                    |
|--|--------------------|
| A la réserve ordinaire, soit .....             | 0,00 €             |
| A la réserve statutaire, soit .....            | 0,00 €             |
| A la réserve complémentaire, soit .....        | 0,00 €             |
| Dividendes.....                                | 0,00 €             |
| Le solde au compte report à nouveau, soit..... | 50 742,91 €        |
| .....  | -----              |
| <b>soit, au TOTAL.....</b>                     | <b>50.742,91 €</b> |

- Le CREDIT LYONNAIS, filiale du Groupe CREDIT AGRICOLE SA inscrit à la cote officielle des bourses de valeurs, détient plus de la moitié du capital de MONACREDIT

RAPPORT GENERAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE SOCIAL  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport général, de l'accomplissement de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2011 pour les exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013.

L'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2011 a décidé la mise en dissolution anticipée de la société au 31 décembre 2011 et la nomination de

Monsieur Bernard FARGES en qualité de liquidateur et ce conformément à vos statuts.

Dans ce contexte, les comptes annuels et documents annexes au 31 décembre 2012 ont été arrêtés sous la responsabilité du liquidateur.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été accomplie selon les diligences que nous avons estimée nécessaire en fonction des usages de la profession, et nous a conduit à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2012, le bilan au 31 décembre 2012, le compte de résultat de l'exercice de 12 mois, clos à cette date, le hors bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent, à l'exception du principe de continuité d'exploitation qui n'est plus respecté.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne sont pas entachés d'irrégularité significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les comptes annuels, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles étaient correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre liquidateur, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan, le compte de résultat, le hors bilan et l'annexe qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2012, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre liquidateur relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infractions aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société, à l'exception du non-respect des délais d'arrêtés des comptes et de convocation de l'assemblée générale ordinaire dans les six mois de la clôture.

Fait à Monaco, le 18 juin 2013.

Les Commissaires aux comptes

Jean-Humbert CROCI - Didier MEKIES

Experts-comptables MONACO.

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2012 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

#### 1. OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE DU 5 MARS 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations pendant l'exercice 2012 vous est décrit dans le compte rendu spécial fait par le liquidateur de votre société.

Nous avons vérifié les informations contenues dans ce compte rendu et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

#### 2. ASSEMBLEE TENUE PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

La seule assemblée qui s'est tenue pendant l'exercice est la suivante :

L'assemblée générale ordinaire Annuelle du 5 juillet 2012, qui a principalement approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et décidé de l'affectation du résultat.

Pour cette assemblée nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à sa tenue,
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité à l'exception de la tenue de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes clos le 31 décembre 2011 hors des délais légaux.

Fait à Monaco, le 18 juin 2013.

Les Commissaires aux comptes

Jean-Humbert CROCI - Didier MEKIES

Experts-comptables MONACO.